

# Fiche d'impact dans le cadre du transfert de la compétence Médiathèque

entre la Ville de Loudun

et la Communauté de Communes du Pays Loudunais

## ➤ Rappel du contexte :

En 2021, la Communauté de communes a coconstruit son projet de territoire avec les communes. Le projet de territoire du Pays Loudunais a été approuvé le 5 juillet 2022 ; il formalise à travers 5 orientations déclinées en objectifs stratégiques et actions prioritaires, la stratégie du territoire portée par l'ambition de reconquête de la ruralité et de ses ressources, de l'image et de la fierté locale, de la ville-centre et de ses attributs et de la coopération avec les territoires voisins.

« Bien-vivre en Pays Loudunais » est la deuxième orientation du projet de territoire et comporte notamment l'action : « Adapter l'offre culturelle et de loisirs aux besoins des habitants avec notamment le renforcement et la mise en cohérence du réseau de lecture publique autour de la médiathèque de Loudun - tête de réseau ».

La médiathèque de Loudun va ainsi être transférée à la Communauté de Communes afin de permettre au Réseau des Bibliothèques de bénéficier d'une nouvelle ampleur.

Dans ce cadre, une étude pour la définition de la politique communautaire de la lecture publique (en lien avec le transfert de la médiathèque de Loudun) a été confiée au cabinet ABCD – Calia conseil. La mission porte sur deux volets :

- Définir le schéma de développement de la lecture publique pour le territoire Loudunais ;
- Accompagner le transfert à la Communauté de communes de la médiathèque de Loudun au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## ➤ Domaine d'intervention du service en charge de la compétence lecture publique au sein de la Communauté de Communes du Pays Loudunais :

L'article 4-3 « Equipements scolaires, sportifs et culturels » des statuts de la Communauté de Communes précise :

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

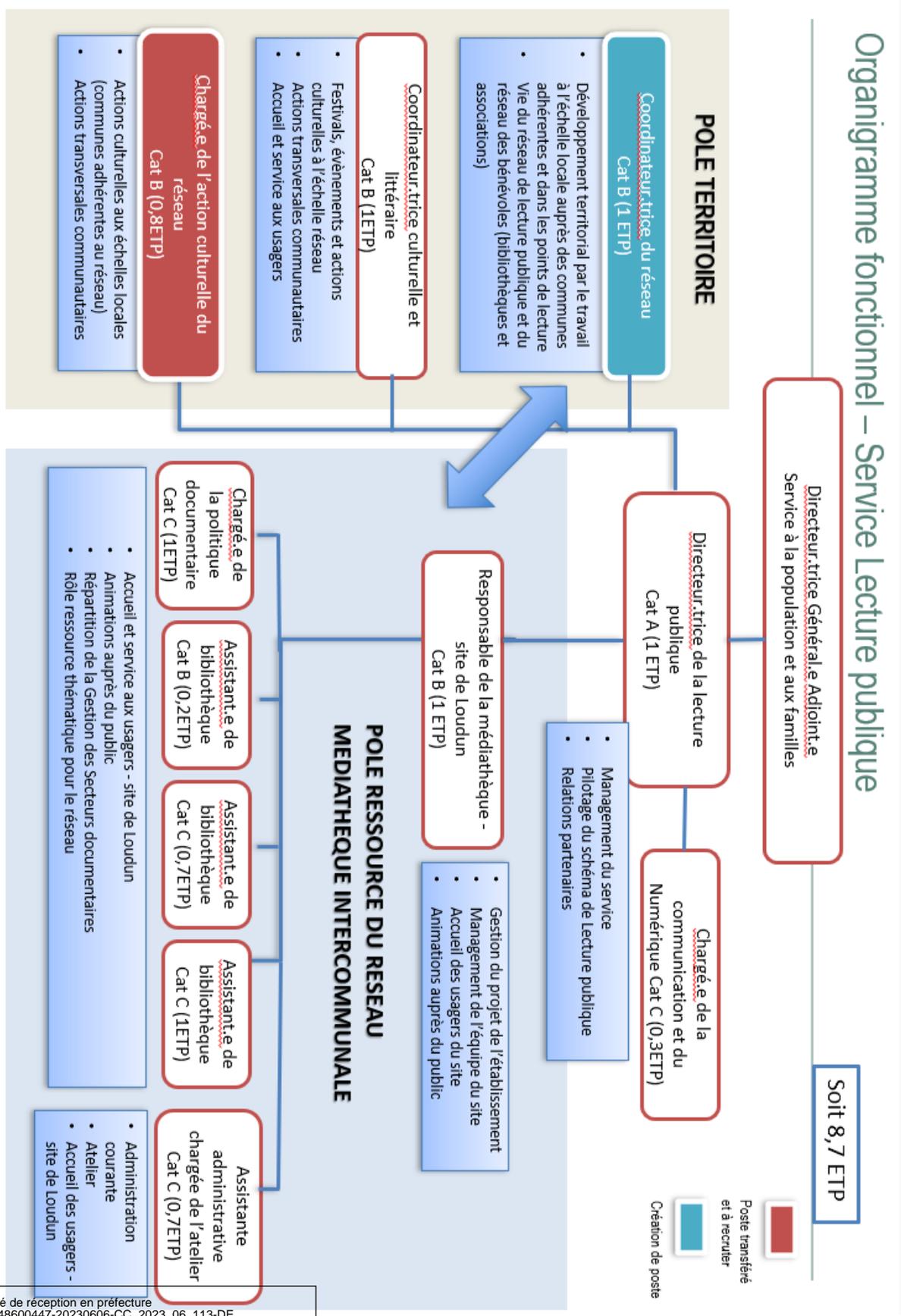
L'article 5-5 « actions culturelles et vie associative » indique :

- Mise en place et coordination d'un réseau de bibliothèques et de médiathèques sur l'ensemble du territoire,
- Soutien à l'organisation de manifestations culturelles et sportives en complément des actions éventuelles des communes.

Le conseil de communauté du 6 juin 2023 sera amené à débattre de l'intérêt communautaire de la médiathèque.

➤ **Effectifs du service en charge de la compétence « lecture publique » au sein de la Communauté de Communes du Pays Loudunais :**

Le service « lecture publique » sera composé de **9 agents soit 8.7 équivalents temps plein.**



Les 7 agents exerçant leurs fonctions à 100% de leur temps de travail à la médiathèque de Loudun seront transférés de droit sur le service « lecture publique » au sein de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Un agent est déjà présent sur ce service au sein de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Le tableau des effectifs pour le service « lecture publique » au 1<sup>er</sup>/07/2023 sera le suivant :

SERVICES	ETP pourvus	EMPLOIS	Emplois créés		Statutaire	Non statutaires		Emplois créés	Pourvu	Non pourvu	Collectivité d'origine
			TC	TNC		droit public	droit privé				
Lecture publique	1	Adjoint d'animation	1		1			1	1		CCPL
	1	Adjoint du patrimoine	2		1	1		2	1	1	Ville
	2	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	2		2			2	2		Ville
	0,7	Adjoint du patrimoine principal 1e classe		1	1			1	1		Ville
	1	Assistante de conservation principal 1e classe	1		1			1	1		Ville
	2	Assistant de conservation ou animateur	2		2			2		2	Recrutement
	1	Bibliothécaire	1		1			1	1		Ville
<b>ETP</b>	<b>8,7</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	
			10		10						

Des recrutements sont à prévoir pour compléter le service :

- 1 assistant de conservation du patrimoine ou animateur à temps complet pour le poste d'animateur.trice du réseau (1 ETP)
- 1 assistant de conservation du patrimoine ou animateur à temps complet pour le poste de chargé.e de l'action culturelle dans les territoires (0,8 ETP) et d'assistant.e de bibliothèque (0,2 ETP)

Afin d'assurer le ménage de la médiathèque, il conviendra également de renforcer le service « bâtiment » avec 2 postes d'adjoint technique à temps non complet à raison de 7h30 hebdomadaires.

### ➤ Impact du transfert pour les agents

L'impact est détaillé par agent dans le tableau annexé.

Des actions sont mises en œuvre pour la prise en compte de l'impact de ce transfert pour les agents :

- Présentation du nouvel organigramme aux agents (24/05/23) en réunion de service
- Proposition d'entretiens individuels aux agents transférés (du 24 au 26/05/23) pour aborder les fiches de postes, les conditions de travail, la rémunération...
- Proposition de formations complémentaires si besoin
- Accompagnement régulier de la DGA, DRH et Directrice du service